



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 27 AOÛT 2025

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 27 août 2025 à 15 h 30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Liza Poulin, mairesse	Ville de Blainville
Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur René Villeneuve, conseiller	Ville de Rosemère

formant quorum sous la présidence de la Préfète suppléante, madame Julie Boivin, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

Est également absent pour motif :

Monsieur Eric Westram, Préfet et maire Ville de Rosemère

2025-08-192

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller municipal de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 27 août 2025 soit ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-193

OBJET : Réouverture de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 27 août 2025 soit réouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-194

OBJET : Période de questions

Le directeur général et greffier-trésorier confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

2025-08-195

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

1. **Ouverture et suspension de l'assemblée**
2. **Réouverture de l'assemblée**
3. **Période de questions**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2025**
6. **Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire**
 - 6.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Blainville : #1418-193 et #1418-194
 - ii. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : #858-2, #860-125 et #1015-1
 - 6.2. **Résolution** – Autorisation de dérogation mineure – Ville de Blainville – DM-2025-00082
 - 6.3. **Dépôt** – Rapport d'échantillonnage de la qualité des eaux en surface de la Rivière des Mille Îles et ses principaux tributaires - 2024
7. **Développement Économique, Entrepreneurial et d'économie sociale**
 - 7.1. **Résolution** – Utilisation d'une partie des sommes prévues au budget du Fonds de partenariat en innovation technologique (Volet 2 Fonds Région et Ruralités) au profit de l'initiative Cap IA
 - 7.2. **Résolution** – Ratification – Autorisation au directeur général de déposer une demande d'aide financière au Volet 2 du Programme d'appui aux projets de développement économique (PAPDE) auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)
 - 7.3. **Résolution** – Octroi d'un moratoire de 3 mois – Prêt COV19FU-062STE
 - 7.4. **Résolution** – Reddition de comptes du programme d'appui à la collectivité (PAC)
8. **Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, Récréotourisme)**
 - 8.1. **Résolution** – Programme d'ententes en patrimoine (PEP) – Dépôt au ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) d'une demande d'aide financière aux Volets 1, 2, 3, 4.1 et 4.2
 - 8.2. **Dépôt** – Table action patrimoine ad hoc – Compte-rendu de la rencontre du 5 février 2025
 - 8.3. **Dépôt** – Table action culture ad hoc – Compte-rendu de la rencontre du 30 avril 2025
9. **Gestion administrative, financière et du personnel**
 - 9.1. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 27 août 2025
 - 9.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer 10 juillet au 27 août 2025
 - 9.3. **Dépôt** – Dépôt de l'état financier trimestriel du 1^{er} avril au 30 juin 2025
 - 9.4. **Résolution** – Modalités administratives et contraintes dans le nouveau Fonds – Assemblée générale – Fédération québécoise des municipalités
 - 9.5. **Résolution** – Ressources humaines et stratégies organisationnelles
10. **Levée de l'assemblée**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2025-08-196

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du
9 juillet 2025

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juillet 2025, soit adopté
tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-197

OBJET: Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des Villes de Blainville
et de Sainte-Anne-des-Plaines

ATTENDU QUE la Ville de Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté des
demandes d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : N° 1418-
193 et N° 1418-194 et Sainte-Anne-des-Plaines : N° 858-2, N° 860-125 et N° 1015-1.

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), la
MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et
vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de
développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les
suivantes :

**Blainville
N° 1418-193**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement N° 1418 de zonage
et ses amendements afin de :

- **Ajouter**, modifier et remplacer certaines dispositions en lien
avec :
 - Le stationnement;
 - Les garages en sous-sol d'un bâtiment principal;
 - L'entreposage, l'étalage extérieur et le remisage des
véhicules;
 - L'aménagement paysager sur un terrain;
 - L'implantation de pavillon de jardin;
 - L'implantation de certaines constructions accessoire
dans les cours avant;
 - Les marges applicables à un bâtiment accessoire
pour le groupe d'usage mixte;
 - L'usage principal et l'usage à l'extérieur d'un
bâtiment pour le groupe d'usage communautaire;
 - Les droits acquis à l'égard d'une construction
dérogatoire;
 - Les matériaux de parement extérieur concernant la
zone résidentielle H-507.
- **Modifier** les codes alphanumériques de certains usages;
- **Retirer** le crochet de la case « PAE-Plan d'aménagement
d'ensemble » dans le tableau de spécification de la zone
commerciale C-751.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- **Ajouter** le crochet à la case « PPU-Programme particulier d'urbanisme » dans le tableau de spécification de la zone résidentielle H-753;
- **Ajouter** le crochet à la case « Projet intégré » dans le tableau de spécification de la zone communautaire P-593.

Blainville N° 1418-194

Zonage : Règlement modifiant le Règlement N° 1418 de zonage et ses amendements afin de :

- **Ajouter** des dispositions pour prohiber la plantation de frêne, d'érable de Norvège, de nerprun bourdaine et de nerprun cathartique sur l'ensemble du territoire de la ville;
- **Ajouter** des dispositions sur la lutte contre la propagation des maladies et des espèces envahissantes;
- **Ajouter** des dispositions sur l'étêtage et l'élagage sévère;
- **Remplacer** certaines dispositions sur l'abattage d'un arbre sur un terrain construit;
- **Remplacer** certaines dispositions sur les matériaux autorisés pour un toit;
- **Remplacer** les mots « un toit vert » par « une toiture végétalisée », « espace végétalisé » par « surface végétalisée » et « espace vert » par « surface végétale »;
- **Remplacer** des dispositions sur l'aménagement paysager des terrains et des aires de stationnement.

Sainte-Anne-des-Plaines N° 858-2

Lotissement : Règlement modifiant le Règlement N° 858 de lotissement et ses amendements afin de :

- **Modifier** le tableau portant sur les dimensions minimales des lots à proximité d'un cours d'eau pour y ajouter des dispositions en lien avec le ruisseau Charbonneau;
- **Ajouter** deux notes en lien respectivement avec la définition du lot adjacent et la largeur du lot dans le cas où la rive constitue un lot distinct.

Sainte-Anne-des-Plaines N° 860-125

Zonage : Règlement modifiant le Règlement N° 860 sur le zonage et ses amendements afin de :

- **Modifier** certaines dispositions générales sur les usages complémentaires à l'usage agricole;
- **Modifier** la définition des termes « Pavillon » et « Table champêtre »;
- **Ajouter** une sous-section sur les dispositions relatives aux pavillons.

Sainte-Anne-des-Plaines N° 1015-1

Règlement modifiant le Règlement N° 1015 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux afin de :

- **Modifier certaines** dispositions en lien avec l'exonération de l'exigence d'une contribution pour financer l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme que les Villes de Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines ont présentés, soit Blainville: N° 1418-193 et N° 1418-194 et Sainte-Anne-des-Plaines : N° 858-2, N° 860-125 et N° 1015-1 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-198

OBJET: Autorisation de dérogation mineure – Ville de Blainville – DM-2025-00082

ATTENDU QUE le 16 juillet 2025, la MRC a reçu de la Ville de Blainville, la résolution du conseil municipal autorisant la dérogation mineure **2025-00082** relative à l'opération cadastrale (largeur de lots) au 468 à 474, rang Saint-François concernant les lots projetés 6 687 630 à 6 687 632 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la transmission de cette résolution par la Ville à la MRC, est une obligation en vertu de l'article 145.7. de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), puisque la demande vise un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières (zone sensible au bruit routier) en vertu de l'article 145.2. de la LAU;

ATTENDU les dispositions de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (2021, c. 7; projet de loi n° 67) ont été sanctionnées le 25 mars 2021;

ATTENDU les dispositions de ladite Loi qui s'appliquent à ce genre de demande;

ATTENDU QUE selon les informations pertinentes reçues, la dérogation mineure n'aura pas pour effet de :

- Aggraver les risques en matière de sécurité publique et de santé publique;
- Porter atteinte à la qualité de l'environnement et au bien-être général.

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse de la demande par le service de l'aménagement et de l'environnement de la MRC, une recommandation favorable à la demande est désirée;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville n'entend pas se prévaloir de son pouvoir de désaveu relativement à l'autorisation de la dérogation mineure **N° 2025-00082** relative à l'opération cadastrale (largeur de lots) au 468 à 474, rang Saint-François concernant les lots projetés 6 687 630 à 6 687 632 du Cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2025-08-199

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET: Rapport d'échantillonnage de la qualité des eaux en surface de la Rivière des Mille Îles et ses principaux tributaires – 2024

Le directeur général et greffier-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, les résultats de l'échantillonnage des eaux en surface pour l'année 2024 produit par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) et Éco-Nature.

Les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorisent le directeur général de la MRC de diffuser lesdites données dans le réseau des Villes de la MRC.

2025-08-200

OBJET: Utilisation d'une partie des sommes prévues au budget du Fonds de partenariat en innovation technologique (Volet 2 Fonds Région et Ruralités) au profit de l'initiative Cap IA

ATTENDU QUE la MRC dispose d'un fonds dédié aux entreprises innovantes (le FPIT) rejoignant les objectifs du programme Cap IA;

ATTENDU QUE ce fonds dispose d'un solde de plus de 9 000 \$;

ATTENDU QUE deux entreprises de la MRC de Thérèse-De Blainville se sont montrées intéressées à recourir à cette initiative à savoir : Gamotech et Protection incendie platinum;

ATTENDU QUE le programme Cap IA est une initiative mise en place par Connexion Laurentides, en collaboration avec le gouvernement du Québec et le Centre d'expertise industrielle de Montréal (CEI Mtl). Il permet à dix entreprises des Laurentides de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour concrétiser leur projet IA. Que ce soit pour automatiser leurs processus, optimiser leur production, choisir un logiciel adapté, renforcer leur cybersécurité ou toutes autres idées personnalisées à leurs besoins précis;

ATTENDU QUE Cap IA propose, sur une période de dix mois, un cadre structurant et un accompagnement sur mesure offert par les experts reconnus du CEI Mtl;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires à cette fin;

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil autorise le directeur général et greffier-secrétaire à utiliser un montant de 9 000 \$ à même l'enveloppe FPIT pour aider deux entreprises de la MRC à absorber les coûts inhérents à la participation au programme Cap IA grâce à une subvention de 4 500 \$ chacune.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 26.329.74.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

2025-08-201

OBJET: Ratification – Autorisation au directeur général de déposer une demande d'aide financière au Volet 2 du Programme d'appui aux projets de développement économique (PAPDE) auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)

ATTENDU QUE le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) offre, par l'entremise du Programme d'appui aux projets de développement économique (PAPDE) – Volet 2, une aide financière pour soutenir la réalisation de projets structurants visant à renforcer le développement économique régional;

ATTENDU QUE la MRC souhaite se doter d'une planification stratégique spécifique au service de développement économique, afin d'identifier de façon claire et documentée les enjeux prioritaires de développement économique de son territoire, de mesurer les écarts entre la situation actuelle et les objectifs visés, et de définir des actions cohérentes et hiérarchisées pour y répondre;

ATTENDU QUE l'obtention d'une aide financière du MEIE permettrait de bonifier la portée et la profondeur de l'exercice de planification stratégique, et ainsi d'outiller davantage la MRC pour mettre en œuvre des actions structurantes;

ATTENDU QU'une telle planification permettra l'adéquation entre les actions du service du développement économique et les besoins réels du milieu;

ATTENDU les prévisions budgétaires de 2025 pour la réalisation de genre d'action et/ou projet :

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC ratifie la signature du directeur général et greffier-trésorier pour une demande d'aide financière transmise au MEIE au Volet 2 du Programme d'appui aux projets de développement économique (PAPDE) dans le cadre de la planification stratégique du service de développement économique;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de signer pour et au nom de la MRC tout document pertinent et afférant à la demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-202

OBJET: Octroi d'un moratoire de 3 mois – Prêt COV19FU-062STE

ATTENDU la convention du prêt PAUPME conclue d'une part entre la MRC et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et d'autre part entre la MRC et le bénéficiaire dans le cadre du prêt COV19FU-062STE;

ATTENDU la demande de moratoire du bénéficiaire et la recommandation favorable du service de développement économique de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le conseil de la MRC autorise la direction générale d'accorder un moratoire de 3 mois sur capital sur la première séquence de prêts COV19FU-062STE, et ce, du 15 septembre 2025 jusqu'au 15 novembre 2025 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-203

OBJET: Reddition de comptes du programme d'appui à la collectivité (PAC)

ATTENDU le Volet 1 pour les Organismes municipaux du Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);

ATTENDU la convention d'aide financière signée entre le MIFI et la MRC;

ATTENDU l'entente signée entre ABL immigration et la MRC dans l'exécution du PAC;

ATTENDU l'article 6.2 de la convention signée entre le MIFI et la MRC prévoyant une reddition de comptes semi-annuelle de façon à obtenir le montant couvrant les six prochains mois;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le conseil entérine la reddition de comptes PAC du premier semestre de l'année 2025 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-204

OBJET: Programme d'ententes en patrimoine (PEP) – Dépôt au ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) d'une demande d'aide financière aux Volets 1, 2, 3, 4.1 et 4.2

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) a instauré un Programme d'ententes en patrimoine (PEP), visant la conclusion d'ententes avec les MRC pour leur offrir un soutien financier pour la réalisation de projets en patrimoine et pour les doter d'expertises en patrimoine;

ATTENDU les Volets suivants du PEP : connaissance (Volet 1), expertise (Volet 2), planification (Volet 3), restauration patrimoniale de propriétés privées (Volet 4.1) et restauration patrimoniale de propriétés municipales (Volet 4.2);

ATTENDU les résolutions suivantes des conseils municipaux des villes participantes, reçues par la MRC entre décembre 2024 et février 2025, qui mandatent la MRC pour conclure une entente avec le MCCQ en leur nom dans le cadre du Volet 4 du PEP et qui autorisent les représentants de la MRC à signer une entente à cette fin avec le MCCQ en leur nom :

- Boisbriand : résolution 2025-01-045;
- Lorraine : résolution 2024-12-270;
- Sainte-Anne-des-Plaines : résolution 2025-02-043;
- Sainte-Thérèse : résolution 2025-17.

ATTENDU l'ouverture du PEP pour déposer une demande d'aide financière au MCCQ pour obtenir une aide financière pour des projets en patrimoine (connaissance, expertise, planification et restauration), le 29 mai 2025;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU les besoins financiers 2026 à 2028 des villes participantes pour la restauration patrimoniale des propriétés privées et municipales, communiqués à la MRC en juin 2025;

ATTENDU la recommandation de la TAP ad hoc, lors de la rencontre du 11 juin 2025, de déposer une demande aux Volets 1 et 3 du PEP, pour obtenir une aide financière de 185 000 \$ du MCCQ en 2026 et 2027 pour réaliser les projets suivants :

- Volet 1 : Mise à jour inventaire patrimoine bâti (85 000 \$);
- Volet 3 : Étude potentiel archéologique (30 000 \$) et étude des paysages pour produire l'Atlas des paysages de la MRC (70 000 \$);

ATTENDU la recommandation de la TAP ad hoc, lors de la rencontre du 25 juin 2025, de demander au MCCQ de prolonger l'entente PSMMPI Volets 1a et 1b (en vigueur) jusqu'au 31 décembre 2026 et de déposer une demande aux Volets 4.1 et 4.2 du PEP pour obtenir une aide financière de 2 000 000 \$ du MCCQ en 2027 et 2028 pour la restauration patrimoniale des propriétés privées (350 000 \$) et municipales (1 650 000 \$), selon la répartition budgétaire convenue entre les villes;

ATTENDU la résolution N° 2025-07-183 du conseil de la MRC, adoptée le 9 juillet 2025, qui mandate le directeur général de la MRC de demander au MCCQ la prolongation jusqu'au 31 décembre 2026 de l'entente PSMMPI Volets 1a et 1b;

ATTENDU la signature d'un avenant entre le MCCQ et la MRC, le 13 août 2025, qui prolonge l'entente PSMMPI Volets 1a et 1b jusqu'au 31 décembre 2026;

ATTENDU l'information du MCCQ autorisant la MRC à bonifier la contribution qui lui a été demandée de 1 000 000 \$ pour le Volet 4 du PEP, communiqué le 4 septembre 2025;

ATTENDU la résolution numéro 2025-481 du conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse qui confirme sa volonté d'augmenter de 1 000 000 \$ la contribution financière demandée au MCCQ dans le cadre du Volet 4 du PEP;

ATTENDU l'obligation du PEP d'adopter un règlement pour l'établissement d'un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale qui respecte les modalités du PEP, pour les villes participantes au Volet 4.1, et donc l'obligation conséquente de la MRC d'exiger des villes participantes au Volet 4.1 qu'elles adoptent un règlement pour la mise en œuvre de leur programme municipal;

ATTENDU les conditions et termes du Programme;

ATTENDU QUE tous les versements sont conditionnels à la disponibilité des crédits budgétaires;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC mandate le directeur général de la MRC pour déposer une demande d'aide financière de 3 350 000 \$ au ministère de la Culture et des Communications pour conclure une entente dans le cadre des Volets 1, 2, 3, 4.1 et 4.2 du Programme d'ententes en patrimoine (PEP), en fonction des projets et montants suivants, inscrits au Formulaire de demande initiale au PEP :

- Volet 1 : un montant total de 170 000 \$, dont 85 000 \$ (50%) du MCCQ et 85 000 \$ (50%) de la MRC, pour réaliser le projet suivant : Mise à jour inventaire patrimoine bâti;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- Volet 2 : un montant total de 330 000 \$, dont 165 000 \$ (50%) du MCCQ et 165 000 \$ (50%) de la MRC, pour financer le salaire et les avantages sociaux du coordonnateur de la Table action culture et patrimoine pour trois ans;
- Volet 3 : un montant total de 200 000 \$ (dont 100 000 \$ (50%) du MCCQ et 100 000 \$ (50%) de la MRC) pour l'option 1 ou de 110 000 \$ (dont 55 000 \$ (50%) du MCCQ et 55 000 \$ (50%) de la MRC) pour l'option 2, pour réaliser les projets suivants :
 - Étude potentiel archéologique (60 000 \$);
 - Étude des paysages :
 - Option 1 : Atlas des paysages (140 000 \$); OU
 - Option 2 : Caractérisation des paysages identitaires et emblématiques (50 000 \$);
- Volet 4.1 : un montant total de 700 000 \$, dont 350 000 \$ (50%) du MCCQ et 350 000 \$ (50%) des villes participantes, pour financer la restauration patrimoniale des propriétés privées des villes suivantes :
 - Boisbriand : 150 000 \$ en 2027 et 150 000 \$ en 2028;
 - Sainte-Anne-des-Plaines : 90 000 \$ en 2027 et 90 000 \$ en 2028;
 - Sainte-Thérèse : 110 000 \$ en 2027 et 110 000 \$ en 2028;
- Volet 4.2 : un montant total de 5 300 000 \$, dont 2 650 000 \$ (50%) du MCCQ et 2 650 000 \$ (50%) des villes participantes, pour financer la restauration patrimoniale des propriétés municipales des villes suivantes :
 - Lorraine : 250 000 \$ en 2027 et 500 000 \$ en 2028;
 - Sainte-Anne-des-Plaines : 120 771 \$ en 2028;
 - Sainte-Thérèse : 2 214 615 \$ en 2027 et 2 214 614 \$ en 2028.

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à signer tout document visant la conclusion d'une entente avec le MCCQ dans le cadre du Programme d'ententes en patrimoine.

QUE la présente résolution et le Formulaire de demande initiale au Programme d'ententes en patrimoine soient transmis au MCCQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-205

OBJET: Table action patrimoine ad hoc – Compte-rendu de la rencontre du 5 février 2025

Le compte-rendu de la rencontre de la Table action patrimoine ad hoc du 5 février 2025 est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2025-08-206

OBJET: Table action culture ad hoc – Compte-rendu de la rencontre du 30 avril 2025

Le compte-rendu de la rencontre de la Table action culture ad hoc du 30 avril 2025 est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2025-08-207

OBJET: Liste de la correspondance au 27 août 2025

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 27 août 2025 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2025-08-208

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 10 juillet au 27 août 2025

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE les comptes payés et à payer au montant de 647 330,27 \$ pour la période du 10 juillet au 27 août 2025 inclusivement, soient acceptés et approuvés par les membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-209

OBJET: Dépôt de l'état financier trimestriel du 1^{er} avril au 30 juin 2025

Le « Rapport des états financiers trimestriels du 1^{er} avril au 30 juin 2025 » est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2025-08-210

**OBJET: Modalités administratives et contraintes dans le nouveau Fonds –
Assemblée générale – Fédération québécoise des municipalités**

ATTENDU la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le Gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité qui a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux et qui reconnaît l'autonomie des municipalités, dont les municipalités régionales de comté, à titre de gouvernement de proximité;

ATTENDU QUE le programme Fonds régions et ruralité s'est terminé le 31 mars 2025;

ATTENDU l'annonce de la ministre des Affaires municipales de la reconduction des Volets du Fonds régions et ruralité, mais de manière bonifiée, au printemps 2025;

ATTENDU la réception du projet d'entente (ci-après désigné comme « Entente ») entre les municipalités régionales de comté et la ministre des Affaires municipales (MAMH) pour permettre à la Municipalité régionale de comté de pouvoir bénéficier des sommes qui sont réservées dans ledit programme;

ATTENDU la réception du guide du programme élaboré par le Gouvernement du Québec qui détermine les modalités administratives applicables à ce fonds;

ATTENDU QUE tant l'entente que le guide du délégataire viennent modifier substantiellement les annonces faites et la flexibilité qui étaient présentes dans l'ancien programme, ce qui aura comme conséquence de priver l'autonomie des institutions municipales en plus de priver le milieu de montants importants pour développer notre territoire;

ATTENDU QU'il est possible d'adopter des résolutions d'orientation politique lors de l'Assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra en septembre prochain;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- DEMANDE au Gouvernement du Québec de revoir le cadre de gestion et d'administration du volet 2 du Fonds régions et ruralité qui est inclus dans l'Entente et le guide du délégué afin :
 - De verser les deuxième et troisième versements respectivement le 31 mars 2027 et 31 mars 2028 (art. 6.2 et 6.3 de l'Entente) de sorte que la Municipalité régionale de comté ait toujours un 30 % de l'enveloppe totale en avance, et ce, jusqu'à concurrence du montant accordé;
 - Que les frais de financement encourus afin d'avancer les sommes payées pour financer les projets du Fonds soient admissibles comme dépenses (Annexe A de l'Entente);
 - De permettre aux municipalités (locales et municipalités régionales de comté) et aux organismes municipaux d'être subventionnés à une hauteur de 100 % (art. 25 de l'Entente);
 - Que les frais d'administration du Fonds, pour un maximum de 5 %, soient, comme dans le passé, sans obligation de reddition de compte (Annexe A de l'Entente).
- DEMANDE à l'Assemblée générale de la Fédération québécoise des municipalités d'inclure cette position comme revendication de ladite Fédération;
- DEMANDE à la ministre de procéder au versement du premier 30% du V2-FRR vu que jusqu'à date, l'entente n'a pas encore été signée et les MRC doivent poursuivre leurs mandats respectivement;
- DEMANDE à la ministre de revoir ledit concept de « **RÉCURRENCE** » qui pose problème aux différents partenariats et ententes de développement avec les partenaires territoriaux d'une MRC en sachant d'emblée que ledit concept est déjà polysémique;
- INVITE son directeur général à acheminer la présente résolution à l'ensemble des municipalités régionales de comté du Québec via l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), à la Fédération québécoise des municipalités, à L'Union des municipalités du Québec, au bureau du premier ministre, à la ministre du MAMH et à la députation provinciale de son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-211

OBJET: Ressources humaines et stratégies organisationnelles

ATTENDU QUE la MRC doit combler le poste de chef de service des finances et de la comptabilité (CSFC) à la suite d'une démission;

ATTENDU la difficulté de trouver une ressource qualifiée titulaire d'un CPA;

ATTENDU QUE selon le directeur général, il serait plus avantageux de miser sur les ressources internes qui ont démontré un fort sentiment d'appartenance envers la MRC;

ATTENDU QUE madame Nathalie Boulianne, qui occupe actuellement le poste d'adjointe administrative rattachée à la direction générale, a déjà par le passé, pallié la comptabilité de la MRC avec l'aide du directeur général;

ATTENDU QU'il est tout à fait possible que madame Boulianne assistée par madame Toffoun pourra assumer la fonction de cheffe de service des finances et de la comptabilité si cette action est accompagnée de ce qui suit :

- Un programme de formation continue sur mesure et adapté au duo Boulianne/Toffoun;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- Un coaching de la part de la direction générale qui maîtrise très bien les chiffres ainsi que les prévisions budgétaires;
- Une banque d'heures forfaitaires ne dépassant pas 10 000\$ par année pour venir en aide au duo Boulianne/Toffoun dans l'accomplissement de leurs fonctions incluant l'exercice de l'audit;

ATTENDU QU'il y a lieu également de combler le poste d'adjointe administrative rattachée à la direction générale (laissé vacant par la réaffectation de madame Boulianne);

ATTENDU le processus d'appel à recrutement lancé il y a 3 semaines par la MRC pour combler ledit poste;

ATTENDU la qualité et la quantité des CV reçus à cette fin ainsi que le processus de sélection;

ATTENDU QU'une période de probatoire sera appliquée dans le cadre de cette reconfiguration organisationnelle;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC :

- RATIFIE la recommandation de la direction générale susmentionnée dans l'attendu ci-haut;
- PROCÈDE aux ajustements requis en termes de révision de la rémunération, de l'embauche et du montage d'un plan de formation continue sur mesure et adaptés au contexte de la MRC;
- Autorise la direction générale de retenir les services d'une adjointe administrative rattachée à la direction générale, et de faire ratifier la décision à la prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

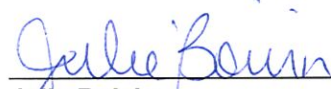
2025-08-212


OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

DE lever la présente réunion à 15h37 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Julie Boivin,
Préfète suppléante


Kamal El-Batal, Ph.D., Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier

27 août 2025



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**


N° de résolution
ou annotation

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions N° 2025-08-192 à N° 2025-08-212 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 27 août 2025.

Émis le 27 août 2025 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.



Kamal El-Batal, Ph. D., Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier